

TRAVAILLER AVEC UN INTERVENANT EXTERIEUR BENEVOLE EN EPS PROJET D'ACTION EPS

(Document à élaborer en début d'année scolaire)
(*voir calendrier)

Cycle 2 – Cycle 3

(rayer la mention inutile)

Circonscription :

Classe :

Année scolaire 20.. - 20..

Ecole:.....

Enseignant:.....

Le projet (liaison avec le projet d'école, bref descriptif de l'action et de ses objectifs) :

Remplir 1,2,...ou 6 colonnes selon le nombre de modules incluant des intervenants

APSA pratiquée			
Période : de...à...			
Lieu de pratique			
Jour de la semaine			
Horaires			
Nom de l'intervenant			

APSA pratiquée			
Période : de...à...			
Lieu de pratique			
Jour de la semaine			
Horaires			
Nom de l'intervenant			

Rappel des modalités de mise en place du partenariat :

- Concevoir la programmation des APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) sur l'année et sur le cycle
 ⇒ De la responsabilité pédagogique de l'enseignant
- Concevoir la globalité du module d'apprentissage (Objectifs, progressions, évaluation)
- Concevoir et proposer les situations ⇒ en coopération avec le CPC-EPS et l'intervenant
- Prendre en charge un (des) atelier (s) nécessite une concertation

NB : Pour tout ce qui est de l'ordre de la conception, l'équipe de conseillers pédagogiques EPS est à votre disposition. Il peut également être fait appel à l'USEP pour aider à la préparation.

Il est rappelé et précisé :

- que l'action des intervenants extérieurs doit être définie dans le cadre d'**un projet pédagogique** et se dérouler sous **l'autorité de l'enseignant** de la classe.
- que la totalité des interventions doit être limitée dans le temps et ne pas dépasser le tiers de l'horaire hebdomadaire attribué à l'EPS. (Rappel de la circulaire départementale)

L'enseignant :

Le (la) Directeur (Directrice) de l'école :

Fiche à transmettre à l'Inspecteur (Inspectrice) de l'Education Nationale de la Circonscription.

(Un exemplaire est à conserver par le Directeur de l'école)

AVIS DE L'INSPECTEUR (TRICE) DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION

--

Rappel de la circulation de cette fiche :

Directeur → Inspecteur (Inspectrice) de circonscription → Conseiller pédagogique départemental EPS
(Pour information)

***Calendrier :**

Pour les activités prévues en début d'année scolaire, cette fiche est à envoyer au plus tard à la fin du mois de **juin** précédent.

Pour les activités qui débiteront après les vacances de la toussaint, cette fiche est à envoyer courant **septembre**.